



Alors que la ministre en charge de la Santé Marisol Touraine, vient de présenter en Conseil des ministres une ordonnance visant à encadrer la vente de médicaments sur Internet, une enquête IFOP révèle que 3% des Français seulement, se rendraient sur la Toile pour acheter des médicaments prescrits par leur médecin. Il est bien difficile d'apprécier ce résultat... alors que l'achat de médicaments sur Internet n'est pas légal dans notre pays. A ce point, il paraît que ces 3% de patients seraient surtout motivés par la possibilité de... comparer les prix des produits et d'être livrés à domicile.

Cette enquête a été réalisée pour le compte de l'Institut de Recherche Anti-Contrefaçon de Médicaments (IRACM), association mise en place par Sanofi-Aventis et l'Union des Fabricants (UNIFAB). Selon ses résultats, l'achat de médicaments sur Internet est donc rare. La question se pose toutefois, de savoir si les patients se précipiteraient-ils sur leurs claviers en cas de légalisation. Eh bien... pas forcément. Seuls 17% des sondés affirment envisager de se procurer leurs traitements par l'intermédiaire d'une e-pharmacie.

En revanche, l'achat de médicaments ne nécessitant pas une prescription médicale semble légèrement plus « acceptable » par le grand public : 9% des personnes interrogées disent l'avoir déjà fait, et 26% se déclarent prédisposés à commander leurs traitements de cette manière, à condition que ce soit dans un cadre légal. De manière générale, l'attractivité des prix et des offres commerciales, tout comme ... l'absence d'interaction avec un professionnel de santé ( !) sont perçues comme les premières motivations à l'achat de médicaments en ligne.

En cas de légalisation, de très fortes attentes se font jour, au niveau des garanties. Celles-ci pourraient être apportées par l'Etat via des logos et des certifications sur les sites (52% des interrogés) ou par les professionnels de santé dans le cadre de recommandations (51%). La nécessité de présenter une prescription médicale pour pouvoir commander est également perçue comme une bonne garantie par 49% du public.

Des Français très mal informés

## Médicaments sur internet : les Français prudents !

Écrit par destinationsante.com

Samedi, 22 Décembre 2012 00:21 - Mis à jour Samedi, 22 Décembre 2012 00:28

---

Enfin qu'il s'agisse du cadre réglementaire ou des risques liés à la consommation de médicaments achetés sur Internet, 61% des Français s'estiment « mal » ou « très mal » informés. Des efforts de sensibilisation semblent donc nécessaires, notamment auprès des jeunes adultes, dont plus des trois-quarts affirment manquer d'informations.

De son côté, l'Agence nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM) met en garde les consommateurs contre les risques liés à l'achat de médicaments sur Internet. « Les acheteurs s'exposent à recevoir des médicaments dont la qualité n'est pas garantie, dont la provenance et les circuits empruntés sont inconnus et dont le rapport bénéfice/risque n'est pas évalué ». En effet les médicaments proposés sur le web peuvent contenir des substances actives non mentionnées par leur étiquetage. « Ils peuvent être périmés ou altérés par des conditions de stockage ou de transport inadaptées » souligne également l'Agence.

Source : ANSM, site consulté le 19 décembre 2012 - Etude IFOP pour le compte de l'IRACM et de l'UNIFAB, réalisée en Septembre 2012 sur un échantillon de 999 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession) après stratification par région et catégorie d'agglomération.